

**HABILITATION ÉLECTRIQUE – Électricien**

**Référence : B1V H1V B2V H2V BR BE BS BC**



**OBJECTIF**

- Approfondir les connaissances, évaluer les risques ;
- Savoir se protéger et protéger les autres ;
- Être capable d'effectuer des interventions, consignations en respectant le mode opératoire.

**PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS**

Personnel électricien amené à réaliser ou diriger des travaux, interventions ou consignations sur Basse Tension et/ou Haute Tension , pour les recyclages ayant déjà suivi une formation.

**PROGRAMME**

**1/ Formation théorique**

- ↳ Tour de table
- ↳ Contexte réglementaire ;
- ↳ Rappel sur la notion d'électricité ;
- ↳ Le risque électrique ;
- ↳ Les moyens de prévention ;
- ↳ Les interventions et l'environnement ;
- ↳ Travaux en BTA, BTB, HT ;
- ↳ Appareillage électrique basse tension et haute tension ;
- ↳ Moyens de protection individuelle et collective ;
- ↳ Manœuvres, mesurages, essais, vérifications ;
- ↳ Outilage ;
- ↳ Le secours.

**LE + : Un titre d'habilitation ainsi que les domaines d'habilitations vous seront fournis.**

**Recyclage avant 3 ans**

**REMARQUES :**

Pour la Haute Tension, 0,5 Jour supplémentaire doit être rajoutée.

**2/ Formation Pratique**

Exercices pratiques sur armoire électrique de l'entreprise.

**3/ Evaluation**

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

**Obligations**

D.88-1056 du 14/11/1988, modifié précisant l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension.

Arrêté du 17/01/1989 modifié fixe le contenu de la formation selon l'UTE C-18 510,530 etc...

**VALIDATION DE LA FORMATION**

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



**Durée de la formation : 1,5 à 3 jours**